

N° 2019/250

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 24 juin 2019

OBJET :

**PARC NATUREL
REGIONAL OISE – PAYS
DE FRANCE (PNR) :
APPROBATION DU
PROJET DE CHARTE
REVISEE ET DE SES
ANNEXES**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte-rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 1^{er} juillet 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Stéphane ALCOCER, Monsieur Jacques LABARRE

PROCURATIONS : Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Stéphane ALCOCER, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS

EXCUSÉ(S) : Madame Aude POIRÉE, Madame Florence GABRY, Madame Martine GHENASSIA

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Katya SCHMITT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le décret du Ministère de l'écologie et du développement durable du 13 janvier 2004 portant création du Parc naturel régional Oise – Pays de France (PNR) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2004 portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2002 approuvant son adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France, ci-annexée ;

Vu la délibération du 17 mars 2011 du syndicat mixte du PNR proposant un nouveau périmètre d'étude, un nouveau calendrier et une nouvelle liste des organismes à associer à la charte ;

Vu la délibération n° 53-02-1 du Conseil régional de Picardie du 24 juin 2011 actant la mise en révision de la charte du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France ;

Vu la délibération n° CR47-11 B du Conseil régional d'Ile-de-France du 24 juin 2011 actant la mise en révision de la charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France ;

Vu le décret n° 2011-816 du 6 juillet 2011 portant prolongation du classement PNR Oise – Pays de France ;

Vu la délibération du Comité syndical du PNR du 12 novembre 2014 sollicitant Monsieur le Président de la Région pour transmettre la demande d'avis intermédiaire auprès du Ministère de l'écologie et du développement durable ;

Vu les avis intermédiaires du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer le 27 octobre 2015 de la Fédération des Parcs naturels régionaux le 13 mai 2015, du Conseil National de la protection de la nature le 20 mai 2015 ;

Vu la délibération du Comité syndical du Parc naturel régional Oise – Pays de France du 9 Juin 2016 approuvant la modification du rapport de la charte et du périmètre d'étude, transmettant au Président du Conseil régional le projet de charte pour l'arrêter et le soumettre à enquête publique ;

Vu l'avis de la Formation d'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable rendu le 19 octobre 2016- sur le projet de charte et son évaluation environnementale ;

Vu l'arrêté n° 17000082 du Président du Conseil régional des Hauts-de-France en date du 27 janvier 2017 arrêtant le projet de charte naturel régional Oise – Pays de France ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique du 9 mai 2017 ;

Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Oise – Pays de France du 26 mars 2019 approuvant le projet de charte et ses annexes ;

Vu les courriers de la Présidente du Conseil régional Ile-de-France et du Président du conseil régional Hauts-de-France invitant les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements à délibérer sur le projet de charte et, le cas échéant, à adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** sans réserve la Charte révisée du Parc naturel régional Oise – Pays de France 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifié du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité : **Abstention** : 1 voix - *Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS*

- **APPROUVE** sans réserve la Charte révisée du Parc naturel régional Oise – Pays de France 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifié du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes juridiques, administratifs et financiers découlant de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

